Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent trente-quatrième session
Genève, 20-25 janvier 2014

EB134/1 Add.1
13 décembre 2013

Proposition d'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour

1. Conformément à l'article 10 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, le Directeur général a l'honneur de se référer à la proposition ci-après tendant à inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour provisoire de la cent trente-quatrième session du Conseil.

2. Une proposition a été reçue le 27 novembre 2013 de la Mission permanente de la Finlande auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève, tendant à inscrire à l'ordre du jour provisoire du Conseil un point supplémentaire intitulé : « Contribuer au développement économique et social : une action intersectorielle durable pour améliorer la santé et l'équité en santé ».

3. Cette proposition est soumise à l'examen du Conseil (voir annexe).

ANNEXE

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL : UNE ACTION INTERSECTORIELLE DURABLEPOUR AMÉLIORER LA SANTÉ ET L'ÉQUITÉ EN SANTÉ (SUIVI DE LA HUITIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ)

Considérations générales

On reconnaît de plus en plus largement les effets qu'une population en bonne santé peut avoir sur les sociétés. De même, au fil des décennies, plusieurs documents majeurs de l'OMS ont reconnu l'influence que les autres secteurs de la société et leurs politiques exercent sur la santé. La Déclaration politique des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles met d'ailleurs elle aussi ce lien en exergue. Les travaux récents de l'OMS sur les déterminants sociaux de la santé et sur la prévention des maladies non transmissibles ont ouvert de nouvelles perspectives dans l'analyse des causes premières de la mauvaise santé et des inégalités en matière de santé, qui sont autant d'obstacles au développement économique et social et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le document final de Rio+20 (« *L'avenir que nous voulons* ») définit la santé à la fois comme une condition préalable, le résultat et un indicateur des trois volets du développement durable.

Proposition

Les résultats escomptés en matière de santé ne pourront être atteints par le seul secteur de la santé, et l'on ne pourra réduire les inégalités dans ce domaine et éradiquer la pauvreté sans engager une action intersectorielle en faveur de la santé de la population. Il est essentiel qu'une résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé le souligne en vue, d'une part, de franchir la dernière ligne droite vers les OMD et, d'autre part, de contribuer au débat sur les futures politiques mondiales de développement, à partir de 2014. Pour que, durant cette période décisive, cette double initiative progresse le mieux possible, il est essentiel que l'OMS, en plus de renforcer ses propres activités dans ce domaine, dise maintenant combien il est important d'engager une action intersectorielle pour améliorer la santé et réduire les inégalités dans ce domaine.

Pour que l'OMS puisse relever les défis toujours plus complexes de la santé au XXIe siècle, il faut sans plus attendre traduire en lignes directrices concrètes la meilleure compréhension que l'on a aujourd'hui du problème complexe des déterminants de la santé. Pour pouvoir engager une action intersectorielle efficace sur les déterminants de la santé et les facteurs de risque sanitaires, il faut aujourd'hui donner des orientations aux États Membres en ce qui concerne :

- les structures, les stratégies et les processus nécessaires pour évaluer l'impact des politiques sociétales sur les résultats en matière de santé et d'équité en santé,

- la manière de hiérarchiser et de trouver des solutions multisectorielles aux différents niveaux de gouvernance ; et

- la manière dont le secteur de la santé pourrait collaborer avec les autres secteurs en tant qu'intermédiaire et conseiller.

Pour prévenir et combattre efficacement les maladies non transmissibles, il est indispensable de disposer en temps opportun de lignes directrices solides sur l'action intersectorielle.

Dans ce contexte, la Finlande a demandé qu'un nouveau point soit ajouté à l'ordre du jour de la cent trente-quatrième session du Conseil exécutif. Il donnera la possibilité au Conseil de débattre de cette question et d'adopter un projet de résolution qui sera soumis à l'Assemblée et appellera à prendre des mesures concrètes pour aller de l'avant en utilisant les ressources existantes, et indiquera combien il est important de prendre des mesures intersectorielles en faveur de la santé et de l'équité en santé dans les derniers efforts déployés pour atteindre les OMD et dans le débat sur le programme de développement pour l'après-2015.

= = =